



千八百五十七年七月廿五日  
和蘭之使、外務卿代理上野景範宛  
公使館地帯、件、身、依頼

3-2669

0006

Votre Excellence si le Gouvernement Impérial aurait en ce moment à la disposition un terrain convenable à Tokio, que le dit Gouvernement voudrait céder contre une reute équitable à la légation des Pays-Bas, afin d'y installer ou d'y bâtir un hôtel de légation.

J'ai l'honneur d'ajouter que pour le cas qu'il y aurait sur le terrain que Votre Excellence voudra bien m'indiquer, une maison ou un hôtel convenable, le Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas sera prêt à entretenir des propositions d'achat des bâtisses à des conditions raisonnables.

Comme il s'agit pour moi

d'une résidence définitive à Tokio au lieu d'un séjour temporaire à Yokohama et qu'une décision dans le plus bref délai possible me serait très agréable, j'ai l'honneur de solliciter de Votre Excellence de bien vouloir donner à l'affaire l'attention qu'elle mérite et de me faire parvenir une réponse aussitôt qu'il vous sera possible.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, les nouvelles assurances de ma très haute considération.

*Stanislas*

Légation Royale  
des Pays-Bas  
au  
Japon.

Yokohama, le 25 Juillet 1869

Privé

Monsieur le Ministre,

Dans l'entretien que j'ai eu  
l'honneur d'avoir avec votre  
Excellence le 23 courant rela-  
tivement à la cession d'un  
terrain par le Gouvernement  
Japonais à la Légation des  
Pays-Bas, vous m'avez demandé  
de vous adresser non-officiellement,  
et par la présente j'ai l'honneur  
de venir m'informer auprès de

大日本外務省  
事務次官  
閣下  
御受

Son Excellence  
Monsieur Wooyeno Kagenori  
Gérant du Ministère des Affaires Étrangères  
K<sub>g</sub> K<sub>g</sub> K<sub>g</sub> Tokio.

十四年八月廿五日

經書記課

補

要聞

和蘭公使館來翰

并諸陳者貴政府ヨリ和蘭公使館ニ以貸渡シ可相成  
 地所ノ儀ニ関シ去ル廿三日ヨリ面話ノ御右者私信  
 ニテ閣下マテ以照會可申様口申聞ケ有之候ニ付貴  
 政府ニ於テ目下東京内ニテ和蘭公使館ニ供用ニ又ハ之ヲ  
 建築スルカ為メ相當ノ地代ヲ以テ以テ貸渡可相成適宜ノ  
 地所ハ所有ニ有之モ裁奪書リ以テ相伺申候時々閣下  
 ヲリ以指示相成ヘテ地所内ニ相應ノ家産又ハ館舎有之  
 ニ於テハ我政府ニ於テ相當ノ代價ヲ以テ真々ニ具達知リ  
 買入候ハ談判ノ及ビ可申候前記ノ件ハ横濱表一時在  
 面ノ代リ東京ニ於テ常任ノ居屋ト致テ事故可成丈  
 速ニ一定敷出者於拙者見テ以テ便益ノ事ノ有之仍テ  
 本件ニ付テ閣下ノ口注意シ候ニ且可成丈々速ニ以回答  
 有之モ抵致度不及以依頼ヲ致候

外務省

不徳法

千八百八十一年七月二十日 イイマンデルボト

外務卿代印上野景範閣下

地所指字ノ代價

十四年九月廿五日

經書記課

要回答

公伝司

和蘭公使館来翰

和蘭公使館来翰  
 和蘭公使館より和蘭公使館に貸渡し可相成  
 地所ノ後、閣ニ去ル廿三日以前、御右者私信  
 二下閣下ヨリ照會可申候ハ申候ケ有之候ニ付、貴  
 政府、於テ目下東京内ニ和蘭公使館ニ供用ニ又ハ之ヲ  
 建築スルカ為メ相寄ノ地代ノ以テ貸渡可相成適宜ノ  
 地所所有、有之モ裁奪書リ以テ相向申候時、閣下  
 ヲリ指示相成、地所内ニ相應ノ家産又ハ館舎有之  
 於テハ我政府、於テ相寄ノ代價ヲ以テ、真々ニ具建知ノ  
 買入候ハ談判、及ヒ可申候前記ノ件ハ横濱表一時在  
 留ノ代リ東京、於テ常任ノ居座ト致テ事故可成丈  
 速ニ一定致仕者相托者是ヲ以テ候蓋ノ事、有之仍テ  
 本件、付テ閣下ノ注意ヲ煩ヒ且可成丈速ニ以テ回答  
 有之ハ抵致度不及ハ依頼ヲ致候

外務省

前橋侯

千八百八十一年七月二十五日 イイマンデルボット

外務卿代印上野景範閣下

地所相寄ノ代價ハ、閣下ノ御意ニ付、